

INFOS PRATIQUES

Comment dois-je présenter mes déchets au service de collecte ?

J'habite dans le Centre Bourg :

Les ordures ménagères collectées en porte à porte :

Sacs fermés ou poubelles rigides fournis par vos soins.

Les ordures ménagères présentées dans des sacs jaunes translucides réservés aux emballages ménagers ne seront pas ramassées.



Les emballages ménagers collectés en porte à porte :

Sacs jaunes translucides de 100 l disponibles gratuitement en Mairie (52 sacs par foyer et par an).



Le verre collecté en porte à porte :

Contenants rigides fournis par vos soins : cagettes, caissettes, seaux. Éviter la présentation en sac ou dans des cartons.

J'apporte mes journaux, revues, magazines à la cartonnerie OUDIN

J'habite dans les Écarts :

Les ordures ménagères collectées en porte à porte :

Sacs fermés ou poubelles rigides fournis par vos soins.

Les ordures ménagères présentées dans des sacs jaunes translucides réservés aux emballages ménagers ne seront pas ramassées.



Les emballages ménagers collectés en porte à porte :

Sacs jaunes translucides de 100 l disponibles gratuitement en Mairie (52 sacs par foyer et par an).



Le verre :

Je l'apporte dans les colonnes situées Parking de la salle Roger AVENET et parking de la Chapelle Saint Blaise



J'apporte mes journaux, revues, magazines à la cartonnerie OUDIN

Le cas particulier des déchets volumineux

Les déchets volumineux et encombrants sont collectés en porte à porte deux fois par an.

Le volume présenté au service de ramassage en porte à porte ne doit pas être supérieur à 1m³.

Sont compris sous la dénomination « déchets volumineux et encombrants » : ferrailles et « monstres » comprenant notamment les meubles usagés et matériaux divers comme chutes de moquettes, plastiques, vieilles planches, débarras de caves, etc.



Les pneus, les DMS (peinture, solvants, acides, produits phytosanitaires...), les gravats, les déchets de démolition, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les équipements informatiques et les appareils de petit et gros électroménager hors d'usage tels que réfrigérateurs, machines à laver, poste TV... **ne sont pas acceptés en porte à porte.** Ils peuvent être déposés dans les quatre déchèteries du Val de l'Indre.